

► DES BIBLIOTHEQUES PLUS FONCTIONNELLES, DES CONTENUS PLUS ACCESSIBLES

Qui dit bibliothèques plus fonctionnelles dit notamment réflexion sur le stockage des ressources et leur accès, mais aussi sur un « nouveau modèle » de bibliothèque, plus flexible et adapté aux besoins et aux évolutions du XXIème siècle.

1 ► LE DEVELOPPEMENT DU STOCKAGE A DISTANCE POUR LIBERER DE L'ESPACE ACCESSIBLE DANS LES BIBLIOTHEQUES UNIVERSITAIRES

Cette mesure, nécessaire à l'heure du développement du numérique, est particulièrement nécessaire sur les Campus où le foncier ne permet pas d'agrandir les locaux existants. C'est le cas du campus lyonnais, qui présente une capacité de 3 millions de volumes de capacité. Cette problématique devra être posée particulièrement en Ile-de-France. Un doublement minimum de la capacité de stockage du Centre Technique du Livre de l'Enseignement Supérieur (CTLES) est programmé. Son surcoût sera pris en charge par les opérations campus en Ile-de-France ; à cet égard, l'EPAURIF et le CTLES ont déjà commencé les études pour le projet.

2 ► PLUS D'OUVRAGES EN LIBRE ACCES GRACE AU DEVELOPPEMENT DU NUMERIQUE

Les établissements d'enseignement supérieur et de recherche dépensent chaque année **56 M€ en ressources électroniques** (dont 33 M€ pour le principal éditeur de revues scientifiques, Elsevier), soit **32% des dépenses documentaires totales** des universités (103 M€).

Le ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche a mis en place, en concertation avec les universités et les organismes de recherche, **un dispositif national de coordination des achats de documentation électronique** scientifique afin de définir les besoins prioritaires dans chaque discipline, afin :

- de rationaliser les commandes, de diminuer les coûts et de mieux adapter l'offre à la demande ;
- d'offrir à tous les chercheurs une égalité et une continuité d'accès aux ressources documentaires.

Un comité réunissant le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, la conférence des présidents d'université et les organismes de recherche a mené en 2010 la négociation avec Elsevier avec deux objectifs : réduction globale des coûts, évolution vers un modèle d'achat plus proche de la demande. Il a également mis en place une procédure d'achat de ressources sous licences nationales à partir de juin 2011.

Un plan de numérisation des collections patrimoniales et de la documentation scientifique des bibliothèques universitaires d'un montant de 750 M€ a par ailleurs été lancé dans le cadre des Investissements d'avenir afin d'élargir l'accès aux savoirs et à la documentation scientifique.

Le ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche **a enfin noué un partenariat renforcé avec la Bibliothèque nationale de France et le Ministère de la Culture et de la Communication**. Une Commission mixte « Bibliothèques numériques » a ainsi été mise en place à la fin 2010, avec l'Inspection générale des bibliothèques, afin de travailler sur les questions d'achat de documents numériques, de numérisation, mais aussi de conservation pérenne de ces nouveaux supports.

3 ► LA PROMOTION DE NOUVEAUX MODELES DE BIBLIOTHEQUES DAVANTAGE CENTRES SUR LES USAGERS ET FAVORISANT DES LIENS RENFORCES ENTRE PEDAGOGIE ET DOCUMENTATION, ENTRE DOCUMENTATION ET RECHERCHE

Les universités se sont par ailleurs engagées dans la création de « learning centers », véritables bibliothèques du 21^e siècle, davantage centrés sur les besoins des usagers : horaires d'ouverture élargis, augmentation du nombre de places assises, ouvrages, revues et ressources électroniques en libre accès, proximité plus grande des fonctions documentaires avec les fonctions de formation.

On compte actuellement **une dizaine de projets de « learning centers »** en cours de développement : Le Havre, Lille 1 et 3, Mulhouse, Nantes, Poitiers, Paris Cité, Saclay, Strasbourg et le grand établissement documentaire sur le campus Condorcet.